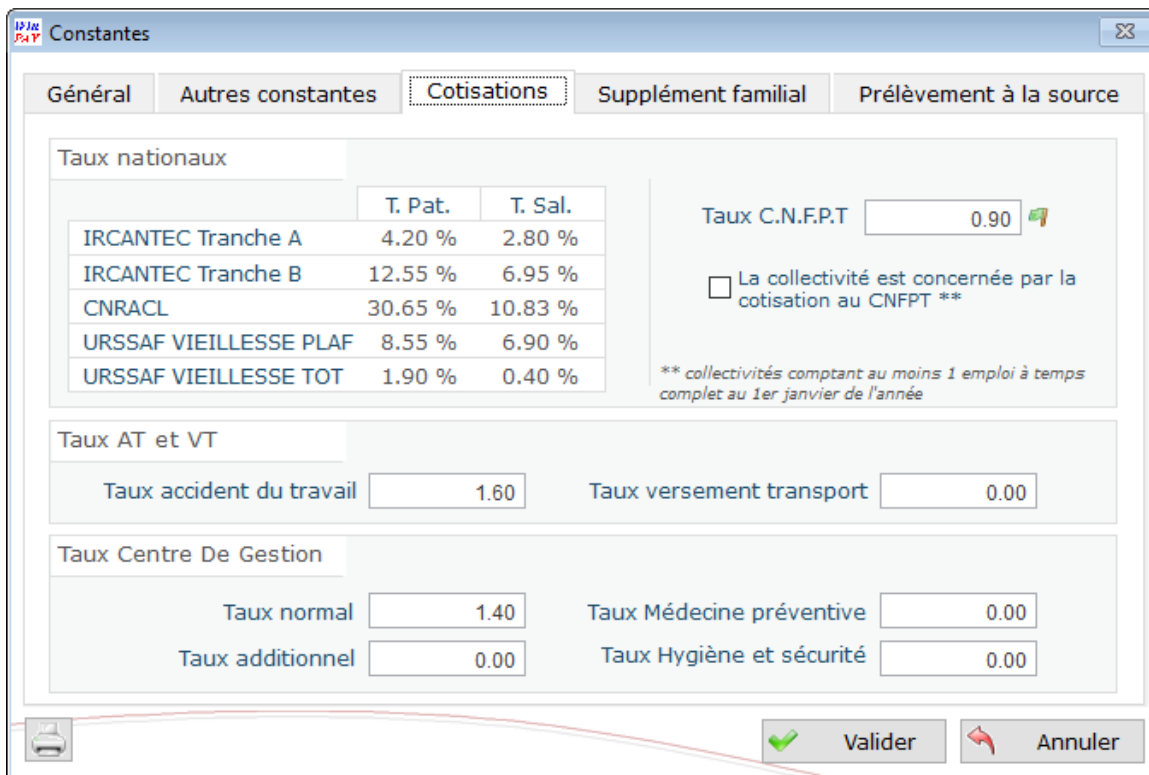


# [WIN] - [PAY] Que doit-on vérifier en début d'année ?

En raison des changements fréquents qui s'opèrent à chaque début d'année (modification des taux de cotisation, scission ou fusion de lignes de cotisation, ajout ou suppression de lignes, etc. ), nous vous recommandons d'attendre les mises à jour du logiciel avant de faire les payes de janvier.

Par ailleurs, certaines constantes sont propres à chaque collectivité (CDG, CNFPT, Accident du travail, mutuelles, etc. )

Pour les mettre à jour, rendez-vous dans le menu « Utilitaires » → « Constantes » → onglet « Cotisations »




**Constantes**

Général | Autres constantes | **Cotisations** | Supplément familial | Prélèvement à la source

**Taux nationaux**

	T. Pat.	T. Sal.
IRCANTEC Tranche A	4.20 %	2.80 %
IRCANTEC Tranche B	12.55 %	6.95 %
CNRACL	30.65 %	10.83 %
URSSAF VIEILLESSE PLAF	8.55 %	6.90 %
URSSAF VIEILLESSE TOT	1.90 %	0.40 %

Taux C.N.F.P.T  

La collectivité est concernée par la cotisation au CNFPT \*\*


\*\* collectivités comptant au moins 1 emploi à temps complet au 1er janvier de l'année

**Taux AT et VT**

Taux accident du travail       Taux versement transport

**Taux Centre De Gestion**

Taux normal       Taux Médecine préventive   
Taux additionnel       Taux Hygiène et sécurité



Là, vous pourrez modifier les taux vous concernant.

Si vous devez modifier les taux de mutuelle santé ou prévoyance, veuillez consulter [l'article sur les mutuelles](#).